

Qualité de l'emploi au Canada

Accès aux congés payés, 2024

par Brittany Etmanski

Date de diffusion : le 18 août 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Accès aux congés payés, 2024

En 2024, un peu moins des trois quarts (72,9 %) des employés au Canada ont déclaré avoir accès à des congés annuels payés. Les employés permanents enregistraient un taux d'accès à des congés payés nettement plus élevé que celui des employés non permanents, tout comme les employés occupant leur emploi depuis un an ou plus comparativement aux employés avec une durée d'emploi de moins de 12 mois.

L'accès à des congés annuels payés est un aspect important de la qualité de l'emploi et est associé à une plus grande satisfaction à l'égard de l'emploi et à un bien-être plus élevé¹. Dans le cadre de la qualité de l'emploi de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'indicateur de l'accès aux congés payés fait référence au pourcentage d'employés ayant accès à des congés annuels payés dans leur emploi principal.

Le Canada a des normes d'emploi sur les congés annuels payés pour les industries et les milieux de travail réglementés à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale². Dans la plupart des secteurs de compétence, les employés qui travaillent pour un employeur depuis moins de 12 mois ne sont pas assurés d'un congé annuel payé³. Bien que les employeurs soient tenus de traiter les employés non permanents de la même façon que les employés permanents, de nombreux employés non permanents n'ont pas accès à des congés annuels en raison de la courte durée de leur contrat. Les employeurs dans certains secteurs sont également exemptés de l'obligation d'accorder des congés annuels payés à certaines catégories d'employés, quelle que soit leur ancienneté⁴.

Les données et les analyses pour cet indicateur sont fondées sur l'Enquête sur la population active (EPA). À moins d'indication contraire, les estimations sont des moyennes annuelles pour les employés rémunérés âgés de 15 ans et plus.

Tendances récentes

La proportion d'employés ayant accès à des congés annuels payés a légèrement augmenté depuis 2021. En 2021, 70,3 % des employés avaient accès à des congés payés. Cette proportion a progressé pour atteindre 71,0 % en 2022, 72,4 % en 2023 et 72,9 % en 2024.

Un portrait récent

Les employés permanents et les employés comptant au moins un an d'ancienneté étaient plus susceptibles d'avoir accès à des congés annuels payés

En 2024, plus des trois quarts (78,0 %) des employés permanents avaient accès à des congés annuels payés, comparativement à moins du tiers (32,0 %) des employés non-permanents. Parmi les employés non-permanents, ceux ayant un emploi saisonnier (20,8 %) ou un emploi occasionnel (15,1 %) étaient moins susceptibles d'avoir accès à des congés payés que ceux ayant un emploi temporaire, à durée déterminée ou à contrat (43,5 %).

Conformément aux normes d'emploi au Canada, les employés en poste depuis moins d'un an étaient moins susceptibles d'avoir accès à des congés payés. Moins de la moitié (49,3 %) des employés avec une durée d'emploi de moins d'un an avaient accès à des congés annuels dans leur poste, soit 23,6 points de pourcentage de moins que la moyenne nationale (72,9 %).

1. Hilbrecht, M., et B. Smale. (2016). « The contribution of paid vacation time to wellbeing among employed Canadians ». *Leisure/Loisir*, vol. 40, n° 1, p. 31 à 54.
2. Gouvernement du Canada. (2024). *Congés annuels et jours fériés pour les employés travaillant pour un employeur sous réglementation fédérale*. Pour connaître les règles provinciales, voir les renseignements compilés par Indeed : [Everything You Need To Know About Vacation Pay in Canada](#) (en anglais).
3. La plupart des secteurs de compétence font la distinction entre l'indemnité de congé annuel et les congés annuels. Une indemnité de congé annuel (p. ex. 4 %) doit être fournie, même pour les employés qui n'ont pas atteint 12 mois d'ancienneté chez leur employeur.
4. En Alberta, par exemple, les enseignants, ainsi que les vendeurs d'assurance agréés payés à la commission n'étaient pas couverts par la réglementation relative aux congés annuels payés en 2024 : [Employment standards rules – Vacations and vacation pay](#) (en anglais).

Les employés des professions de gestion et des sciences naturelles et appliquées enregistraient les taux les plus élevés d'accès à des congés payés

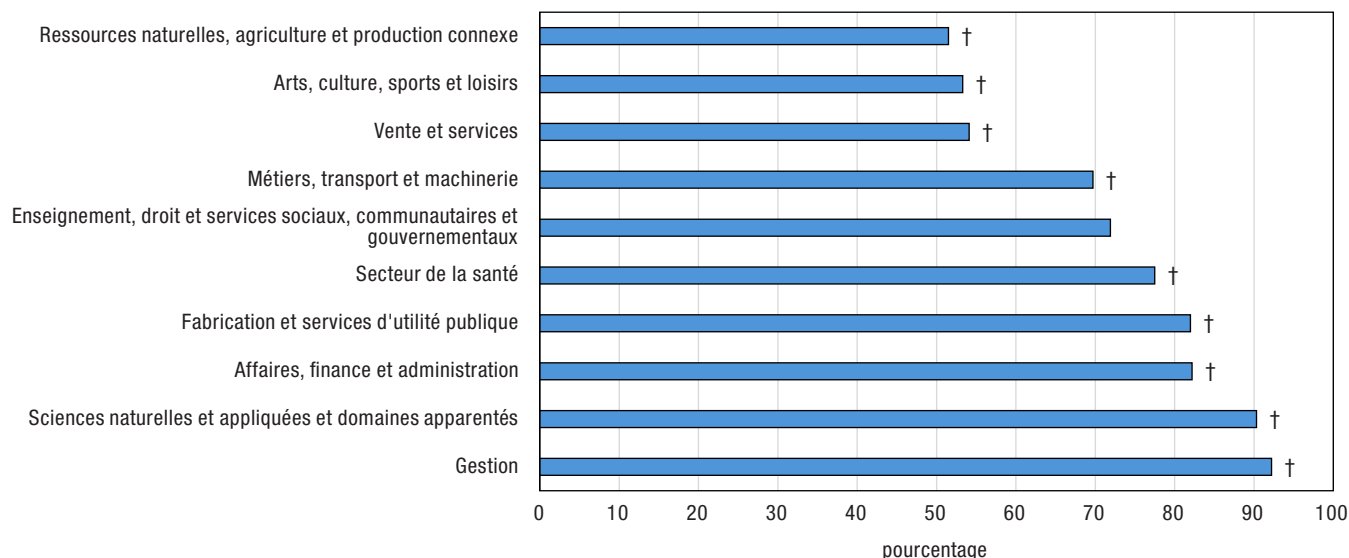
En 2024, les employés des professions de gestion enregistraient le taux le plus élevé d'accès à des congés payés, suivis de près par ceux des sciences naturelles et appliquées. Plus de 9 employés sur 10 (92,2 %) des professions de gestion avaient accès à des congés payés, ce qui représente une proportion nettement supérieure à la moyenne nationale (72,9 %). De même, 90,3 % des employés des sciences naturelles et appliquées avaient accès à des congés payés. Les employés dans les grandes catégories professionnelles des affaires, de la finance et de l'administration (82,2 %), de la fabrication et des services d'utilité publique (82,0 %) et de la santé (77,5 %) enregistraient également des taux d'accès à des congés payés supérieurs à la moyenne.

En revanche, un peu plus de la moitié des employés des ressources naturelles et de l'agriculture (51,5 %), des arts, de la culture, du sport, et des loisirs (53,3 %) et des ventes et des services (54,1 %) avaient accès à des congés annuels payés en 2024. Les taux d'accès à des congés annuels payés pour ces professions étaient nettement inférieurs à la moyenne globale.

De manière générale, les employés occupant des emplois nécessitant habituellement plus d'études ou d'expérience avaient des taux d'accès plus élevés à des congés payés. Notamment, plus de 4 employés sur 5 (83,6 %) occupant un emploi professionnel qui nécessite habituellement au moins un baccalauréat (FEER 1)⁵ avaient accès à des congés payés.

Graphique 1

Proportion d'employés ayant accès à des congés payés selon la profession, Canada, 2024



† statistiquement significatif comparativement à la moyenne nationale

Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

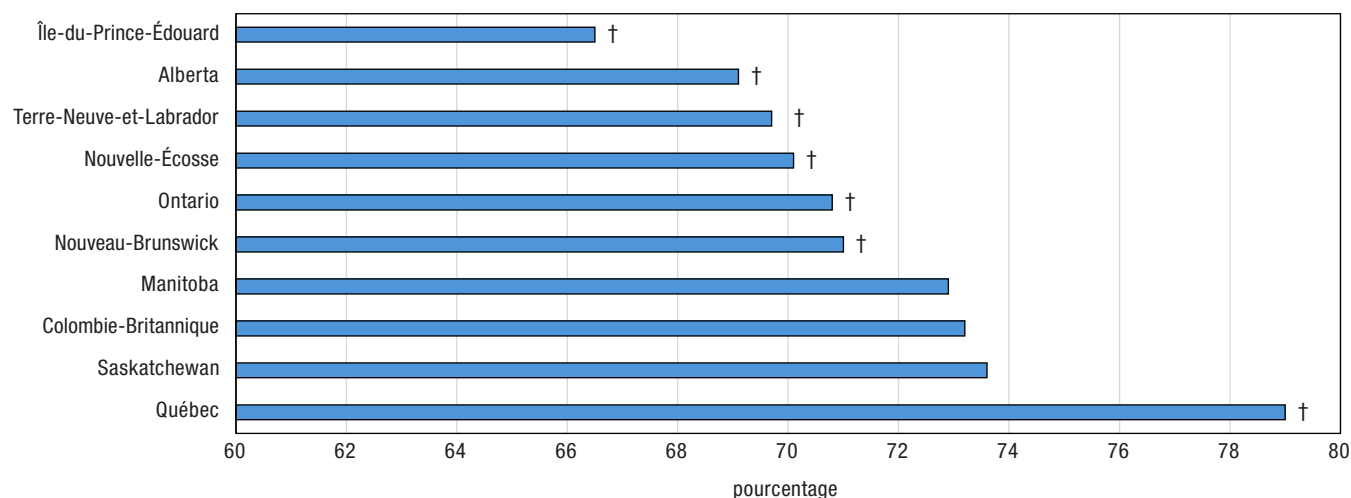
5. Statistique Canada. (2022). [Variante de la Classification nationale des professions \(CNP\) 2021, version 1.0 pour analyse par catégories de FEER – Renseignements généraux.](#)

Les employés au Québec ont le taux le plus élevé d'accès à des congés payés

En 2024, le Québec affichait le taux le plus élevé d'accès à des congés payés (79,0 %) parmi les employés, tandis que l'Île-du-Prince-Édouard affichait le taux le plus bas (66,5 %). La proportion d'employés ayant accès à des congés annuels payés était légèrement inférieure à la moyenne nationale en Alberta (69,1 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (69,7 %), en Nouvelle-Écosse (70,1 %), en Ontario (70,8 %) et au Nouveau-Brunswick (71,0 %).

Graphique 2

Proportion d'employés ayant accès à des congés payés selon la province, Canada, 2024



† statistiquement significatif comparativement à la moyenne nationale

Note : En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada comme les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Les employés du secteur public sont plus susceptibles d'avoir accès à des congés annuels payés, en partie sous l'effet de leur taux de syndicalisation plus élevé

Être employé dans le secteur public était associé à une probabilité plus élevée d'avoir accès à des congés payés. En 2024, plus de 8 employés sur 10 (81,7 %) du secteur public avaient accès à des congés annuels payés, comparativement à 7 employés sur 10 (70,0 %) dans le secteur privé. Cela peut être en partie lié au taux de syndicalisation plus élevé des employés du secteur public, puisque les conventions collectives peuvent fournir des dispositions supplémentaires pour les congés payés au-delà des lois sur les normes du travail. En effet, un peu plus des trois quarts (76,6 %) des employés du secteur public étaient syndiqués, comparativement à 15,0 % des employés du secteur privé.

Les employés du secteur public couverts par une convention collective étaient 16,8 points de pourcentage plus susceptibles d'avoir accès à des congés payés que les employés du secteur privé non syndiqués (84,8 % par rapport à 68,0 %). La proportion d'employés syndiqués du secteur privé ayant accès à des congés annuels payés (81,2 %) était légèrement inférieure au taux observé chez leurs homologues du secteur public (84,8 %).

Les employés asiatiques occidentaux sont moins susceptibles d'avoir accès à des congés annuels payés que les employés non racisés et non autochtones

Les employés racisés peuvent éprouver des désavantages par rapport à certains aspects de la qualité de l'emploi. Notamment, dans le cadre de leur transition du système d'éducation au marché du travail, les travailleurs de plusieurs groupes racisés ont des chances plus faibles de trouver un emploi avec un salaire et des avantages comparables à ceux des employés non racisés et non autochtones⁶. En outre, la plupart des groupes racisés sont moins syndiqués⁷, un facteur associé à des taux plus faibles d'accès à des congés payés.

En 2024, les employés asiatiques occidentaux (66,1 %), noirs (69,1 %), sud-asiatiques (69,3 %), arabes (70,3 %) et asiatiques du Sud-Est (71,0 %) enregistraient tous des taux d'accès à des congés payés plus faibles que les employés non racisés et non autochtones (74,0 %).

Pour les employés asiatiques occidentaux, d'autres facteurs contributifs incluaient une probabilité plus élevée d'avoir un emploi non-permanent (18,5 % par rapport à 10,2 %) et d'avoir une durée d'emploi de moins de 12 mois (26,6 % par rapport à 15,4 %) comparativement aux employés non racisés et non autochtones.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur de **l'accès aux congés payés** est le nombre d'employés âgés de 15 ans et plus qui ont déclaré avoir accès à des congés payés dans le cadre de leur emploi principal, exprimé en pourcentage de l'ensemble des employés.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2021 à 2024.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2025](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Les professions sont codées selon la Classification nationale des professions (CNP) 2021. Les codes à un chiffre de la CNP ont été utilisés pour cette analyse, et toute personne dans la gestion (non limitée à la haute gestion) a été codée comme gestionnaire (TEER 0).

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur les sujets suivants :

[Gains, salaires et avantages sociaux](#)

6. Voir [Le Quotidien](#) — Les Canadiens racisés sont moins susceptibles de trouver d'aussi bons emplois que leurs homologues non racisés et non autochtones en début de carrière

7. Galarneau, D., Corak, L., et Brunet, S. (2023, 18 janvier). *Qualité de l'emploi en début de carrière des diplômés canadiens racisés titulaires d'un baccalauréat, cohortes de 2014 à 2017*. Regards sur la société canadienne (n° 75006X2023001 au catalogue). Statistique Canada.